

**ABONNEMENT ANNUEL D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AUTOPARTAGE (COMME MOBILITY)**  
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

**1. Requéran(t)e**

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA et lieu :
Téléphone :
E-mail :

**2. Achat de l'abonnement annuel**

Type d'abonnement :
Date d'achat :
Prix d'achat :

**3. Versement de l'aide financière à**

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

**4. Documents à joindre au formulaire de demande**

- Lettre de confirmation de l'achat d'un abonnement annuel d'une société coopérative d'autopartage,
- Copie de la facture acquittée, avec mention du nom du/de la requérant(e) et preuve de paiement.

**5. Conditions d'obtention des subventions pour les abonnements annuels d'une société coopérative d'autopartage**

- La subvention à l'achat d'un abonnement annuel d'une société coopérative d'autopartage se monte à 20% du prix de l'abonnement jusqu'à un montant maximum de CHF 60.-. Elle est réservée aux personnes physiques majeures ayant résidence principale à Prangins.
- La demande doit parvenir à la Commune de Prangins au plus tard 120 jours après la date d'achat de l'abonnement annuel.
- L'offre est valable pour un abonnement annuel par ménage par année.

**6. Procédure**

- La demande doit être adressée directement à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2 – CP 48, 1197 Prangins.
- En cas d'acceptation du dossier, le versement de la subvention se fait directement sur le compte bancaire ou postal spécifié plus haut, sans courrier de confirmation. Si la demande est incomplète ou refusée, le requérant en est informé par la Commune de Prangins.
- Le Service Environnement reste à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58 ou par courriel à [environnement@prangins.ch](mailto:environnement@prangins.ch).

**7. Signature**

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications susmentionnées, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu et date : .....

Le/la requérant(e) : .....